

# **Règlement du jeu concours La Grande Récré & ERAM « Avis de recherche, le grand jeu de Noël »**

## **Article 1 – Sociétés organisatrices**

La société LUDENDO Commerce France SAS, au capital de 13 273 000 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126 rue la Boétie – 75008 Paris, et la société CHAUSSURES ERAM SAS, au capital de 135 400 000 euros, immatriculée au RCS de Angers sous le numéro 775 610 306 et dont le siège social se situe à Saint Pierre Montlimart Cedex (49111), organisent en France métropolitaine un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Avis de recherche, le grand jeu de Noël** »

## **Article 2 – Modalités de participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique désirant y participer et résidant en France Métropolitaine. Le personnel travaillant pour le compte de LUDENDO COMMERCE France, de CHAUSSURES ERAM, de l'Agence « On prend un café » et de ADICTIZ ne peut y participer.

La participation s'effectue en ligne sur les sites internet [www.lagranderecre.fr](http://www.lagranderecre.fr) ou [www.eram.fr](http://www.eram.fr) et est limitée à une seule participation par personne et par foyer (même nom, même adresse) quel que soit le site Internet sur lequel est effectuée la participation. Toutefois, les éléments postés ne devront pas porter atteinte à un tiers, ou être contraire à l'ordre public ou la réglementation en vigueur. Dans le cas inverse, les sociétés organisatrices se réservent le droit de retirer ces éléments.

Chaque participant ne pourra dans tous les cas gagner qu'une seule fois pendant toute la durée du jeu.

Seules les participations dûment complétées seront prises en compte. Toute indication inexacte ou incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

## **Article 3 – Durée du jeu**

Le jeu est organisé du Lundi 14 novembre 2016 à 09h au Lundi 28 novembre 2016 à 09h sur les sites internet [www.lagranderecre.fr](http://www.lagranderecre.fr) et [www.eram.fr](http://www.eram.fr).

## **Article 4 – Description du jeu**

Pour participer à ce jeu, et tenter de gagner **l'un des 292 lots mis en jeu**, il suffit de se rendre sur la page dédiée au jeu sur les sites internet [www.lagranderecre.fr](http://www.lagranderecre.fr) ou [www.eram.fr](http://www.eram.fr) et de trouver les cinq (5) objets dissimulés dans le jeu en moins de 30 secondes entre le Lundi 14 novembre 2016 à 09h et le Lundi 28 novembre 2016 à 09h.

## **Article 5 – Dotations**

Ce jeu est doté des 292 lots suivants :

Pour LUDENDO COMMERCE France :

- 9 listes de Noël sous la forme d'un bon d'achat d'une valeur unitaire de 200€ valables jusqu'au 31/01/2017 à valoir sur le site Internet [lagranderecre.fr](http://lagranderecre.fr) ou les magasins La Grande Récré participants à l'opération
- 150 bons d'achats d'une valeur unitaire de 5€ valables jusqu'au 31/01/2017 à valoir sur le site Internet [lagranderecre.fr](http://lagranderecre.fr) ou les magasins La Grande Récré participants à l'opération
- 100 bons d'achats d'une valeur unitaire de 10€ valables jusqu'au 31/01/2017 à valoir sur le site Internet [lagranderecre.fr](http://lagranderecre.fr) ou les magasins La Grande Récré participants à l'opération

Pour CHAUSSURES ERAM :

- 3 années de chaussures (sous la forme de 12 bons d'achats d'une valeur unitaire de 50€) pour une valeur unitaire par année de chaussure de 600€ valables jusqu'au 29/11/2017 à valoir sur le site Internet eram.fr ou les magasins Eram participants à l'opération
- 5 bons d'achats d'une valeur unitaire de 100€ valables jusqu'au 29/11/2017 à valoir sur le site Internet eram.fr ou les magasins Eram participants à l'opération
- 25 bons d'achats d'une valeur unitaire de 50€ valables jusqu'au 29/11/2017 à valoir sur le site Internet eram.fr ou les magasins Eram participants à l'opération

La valeur totale mise en jeu est de 7100 € TTC.

Les lots ci-dessus ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contrevaleur en espèce, en échange du lot gagné. Les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristique proche si les circonstances l'exigent. Leur responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

#### **Article 6 – Désignations des gagnants**

Les gagnants du jeu seront désignés par un tirage au sort parmi les personnes ayant retrouvés les objets dissimulés dans l'écran de jeu en moins de 30 secondes à partir du 29 novembre 2016.

#### **Article 7 – Remise des lots**

Les gagnants seront informés directement par les sociétés organisatrices par mail. Les gagnants recevront directement leur lot par mail ou courrier. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription au jeu concours.

LUDENDO COMMERCE France et CHAUSSURES ERAM ne sauraient être tenues pour responsables en cas de problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement les lots par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le participant, d'une modification de ses coordonnées, des services postaux ou pour tout autre cas. Le cas échéant, les lots seront conservés par les sociétés organisatrices sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Il n'appartient pas aux organisateurs de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints.

Le gagnant qui n'aurait pas reçu son prix avant le 29 décembre 2016 doit en informer les sociétés organisatrices par tout moyen à sa disposition dans les 15 jours suivants l'expiration de ce délai.

#### **Article 8 – Application du présent règlement**

Les organisateurs se réservent la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le jeu pour quelque raison que ce soit, sans que leur responsabilité puisse être engagée. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

#### **Article 9 – Informatique et Libertés**

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique par les sociétés organisatrices. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier des sociétés organisatrices à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante :

Pour LUDENDO COMMERCE France :  
LUDENDO COMMERCE FRANCE – Service Relations Clients -2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417 SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4.

Pour CHAUSSURES ERAM :  
CHAUSSURES ERAM – Service Relations Clients – 49111 SAINT PIERRE MONTLIMART Cedex.

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

### **Article 10 – Réclamation**

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 29/12/2016, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée aux organisateurs du Jeu dont les coordonnées sont :

Pour LUDENDO COMMERCE France :  
LUDENDO COMMERCE FRANCE, 2 avenue Clément ADER - Z.A.C du Prieure Ouest - CS 30417  
SERRIS - 77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4.

Pour CHAUSSURES ERAM :  
Pour CHAUSSURES ERAM :  
CHAUSSURES ERAM – 49111 SAINT PIERRE MONTLIMART Cedex.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être pris en compte. LUDENDO COMMERCE FRANCE et CHAUSSURES ERAM seront seuls souverains pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

### **Article 11 – Consultation du règlement**

Le règlement du Jeu sera consultable en ligne sur internet.

### **Article 12 – Responsabilité**

LUDENDO COMMERCE FRANCE et CHAUSSURES ERAM ne peuvent endosser aucune responsabilité en cas de perte, de dommage ou de participation illégale.

LUDENDO COMMERCE France et CHAUSSURES ERAM ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, elles étaient amenées à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou en modifier les conditions. Elles se réservent dans tous les cas la possibilité de modifier la période de participation. Notamment, LUDENDO COMMERCE France et CHAUSSURES ERAM déclinent toute responsabilité pour les cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable. LUDENDO COMMERCE France et CHAUSSURES ERAM déclinent toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du jeu. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou valider des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

LUDENDO COMMERCE France et CHAUSSURES ERAM ne pourront être tenues responsables en cas de dysfonctionnement du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du jeu. LUDENDO COMMERCE France et CHAUSSURES ERAM ne sauraient davantage être tenues pour responsables au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du jeu où à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

LUDENDO COMMERCE France et CHAUSSURES ERAM pourront annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière

informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, LUDENDO COMMERCE France et CHAUSSURES ERAM se réservent le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elles ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

Ce Jeu est organisé par Ludendo COMMERCE FRANCE et CHAUSSURES ERAM.  
Les informations que vous communiquez le sont à Ludendo Commerce France et CHAUSSURES ERAM.